



Avis n° 2008-AV- 0048 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 31 mars 2008 sur le projet de décret autorisant Electricité de France à achever les opérations de mise à l’arrêt définitif et à procéder aux opérations de démantèlement complet de l’installation nucléaire de base n° 45 dénommée centrale 1 du centre nucléaire de production d’électricité du Bugey située sur le territoire de la commune de Saint-Vulbas (département de l’Ain)

L’Autorité de sûreté nucléaire, ayant examiné, en application de l’article 29 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le projet de décret autorisant Electricité de France à achever les opérations de mise à l’arrêt définitif et à procéder aux opérations de démantèlement complet de l’installation nucléaire de base n° 45 dénommée centrale 1 du centre nucléaire de production d’électricité du Bugey située sur le territoire de la commune de Saint-Vulbas (département de l’Ain) ;

donne un avis favorable à ce projet de décret dans sa rédaction annexée au présent avis.

Fait à Paris, le 31 mars 2008.

Le collège de l’Autorité de sûreté nucléaire,

André-Claude LACOSTE

Michel BOURGUIGNON

Marc SANSON

Supprimé : 1/7